

# Bulletin provincial



---

N° 03

2015

08 JUIN

---

Service des examens provinciaux

## EXAMENS PROVINCIAUX

—

**OBJET :**     **Constitution, sur examen d'aptitudes, des réserves de recrutement d'ouvrier D1 et D4**

### **Recrutement**

#### **1°) Conditions de participation :**

- pour tous les candidats :
  - être belge ou ressortissant de la Communauté européenne ;
  - être de bonnes conduite, vie et mœurs ;
  - jouir des droits civils et politiques ;
  - satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
  
- pour le niveau D1 :
  - être titulaire d'une qualification délivrée au terme d'études des niveaux ETSI, CTSI, EPSI ou CPSI, d'un certificat d'enseignement secondaire technique du 2<sup>e</sup> degré (CESDD) en rapport avec la fonction à exercer ou disposer d'un titre de compétences délivré par le Consortium de validation de compétences correspondant au niveau du diplôme du 2<sup>e</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré, ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou un certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des petites et moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

- pour le niveau D4 :
  - être titulaire d'un titre ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer ou disposer d'un titre de compétences délivré par le Consortium de validation de compétences correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en lien avec l'emploi considéré, ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou un diplôme de Chef d'Entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des petites et moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

Afin d'éviter la surqualification, les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme/titre le plus élevé qu'ils possèdent.

### **2°) Profil de la fonction d'ouvrier :**

L'ouvrier collabore à la réalisation des objectifs d'un service provincial en assistant un ou plusieurs responsables tout en faisant preuve d'une certaine autonomie dans les missions qui lui sont confiées. Sa fonction principale consiste à entretenir le patrimoine provincial (bâtiments, espaces verts, abords des institutions, charroi automobile, machines, outils, etc.). Par le biais d'interventions techniques sur des chantiers et/ou sur du matériel, l'ouvrier est amené à effectuer des opérations de maintenance, d'entretien, de rénovation ou de construction tout en respectant les règles et les procédures établies. L'ouvrier veille à effectuer son travail de façon organisée et structurée afin de répondre de façon optimale aux demandes des usagers internes ou externes.

### **3°) Programme des matières pour les niveaux D1 et D4 :**

**Une épreuve écrite générale** éliminatoire portant sur les matières suivantes :

- Connaissance de l'Institution provinciale ([www.hainaut.be](http://www.hainaut.be)) ;
- Raisonnement logique ;
- Organisation du travail et sécurité ;

Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir 60% minimum des points. A noter que le degré de difficultés des épreuves est en rapport avec le niveau postulé (D1 ou D4).

**Une épreuve orale spécifique** éliminatoire qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

- L'épreuve orale spécifique portera entre autres choses sur la pratique du métier. Les candidats sont invités à choisir **une spécialité unique** parmi les suivantes :
- travaux publics
  - chauffeur d'engins de chantier
  - bâtiment, construction
    - maçon, carreleur, plafonneur
    - plomberie, chauffage sanitaire
    - peintre en bâtiment
    - bois et menuiserie
  - mécanique
    - mécanique générale, mécanique d'entretien
    - mécanique garage, mécanique automobile
  - électricité, électronique, électromécanique
  - soudure
  - horticulture
    - horticulteur-jardinier
    - abatteur-élagueur
    - fleuriste-art floral
  - hôtellerie
    - cuisinier
    - service en salle
  - imprimerie, reprographie, off-set
  - éleveur, soigneur, cavalier
  - Lingère
  - chauffeur
    - permis B & BE
    - permis C & CE
    - permis D
  - surveillance des sites (spécialité uniquement pour le niveau D1 – Lois Tobback obligatoire)

**4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :**

Pour le niveau D1	MIN: 21.642,18 €	MAX: 28.81376 €
Pour le niveau D4	MIN: 22.769,38 €	MAX: 34.71402 €

Traitement annuel brut, à l'index 1.6084, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

**5°) dépôt des candidatures :**

Les candidats voudront bien adresser leur **lettre de candidature en spécifiant clairement l'orientation choisie** (cfr. le formulaire d'inscription en annexe), un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des examens, Delta-Hainaut, avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons, pour le 15/06/2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

**Remarques particulières :**

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves.

Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les documents suivants seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ;
- une copie certifiée conforme du titre requis

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 2 juin 2015

*Le Directeur général provincial,  
P. MELIS*

**FICHE D'INSCRIPTION****CONSTITUTION DES RESERVES DE RECRUTEMENT D'OUVRIER D1/D4**

Je soussigné(e), (NOM, Prénom).....

domicilié(e) (adresse complète) .....

.....

tél. : ...../..... gsm : ...../.....

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement de niveau D1 / D4 (entourez le niveau correspondant)

Pour le niveau D1 : être titulaire d'une qualification délivrée au terme d'études des niveaux ETSI, CTSI, EPSI ou CPSI, d'un certificat d'enseignement secondaire technique du 2<sup>e</sup> degré (CESDD) en rapport avec la fonction à exercer ou disposer d'un titre de compétences délivré par le Consortium de validation de compétences correspondant au niveau du diplôme du 2<sup>e</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré, ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou un certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des petites et moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

Pour le niveau D4 : être titulaire d'un titre ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer ou disposer d'un titre de compétences délivré par le Consortium de validation de compétences correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en lien avec l'emploi considéré, ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou un diplôme de Chef d'Entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des petites et moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

Les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent.

dans la spécialité suivante (cochez votre CHOIX UNIQUE) :

<p><b><u>bâtiment, construction</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> maçon, carreleur, plafonneur</p> <p><input type="checkbox"/> plomberie, chauffage et sanitaire</p> <p><input type="checkbox"/> peintre en bâtiment</p> <p><input type="checkbox"/> bois et menuiserie</p> <p><input type="checkbox"/> électricité, électricien installateur-monteur, électromécanique</p> <p><b><u>mécanique</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> mécanique générale/mécanique d'entretien</p> <p><input type="checkbox"/> mécanique garage/mécanique automobile</p> <p><input type="checkbox"/> métallier - soudeur</p> <p><b><u>travaux publics</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> travaux publics</p> <p><input type="checkbox"/> chauffeur d'engins de chantier</p>	<p><b><u>horticulture</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> horticulteur, jardinier</p> <p><input type="checkbox"/> abatteur/élagueur</p> <p><input type="checkbox"/> fleuriste/art floral</p> <p><b><u>hôtellerie</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> cuisinier</p> <p><input type="checkbox"/> service en salle</p> <p><b><u>chauffeur</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> permis B &amp; BE</p> <p><input type="checkbox"/> permis C &amp; CE</p> <p><input type="checkbox"/> permis D</p> <p><b><u>divers</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> imprimerie, reprographie, off-set</p> <p><input type="checkbox"/> éleveur soigneur cavalier</p> <p><input type="checkbox"/> lingère</p> <p><input type="checkbox"/> surveillance des sites (Loi toback obligatoire)</p>
---	---

DATE A LAQUELLE JE REMPLI CETTE FICHE : ...../06/2015

SIGNATURE :

REMARQUE : l'inscription ne vaut que si elle est accompagnée d'une copie du plus haut niveau de diplôme obtenu, d'un curriculum vitae et d'une copie recto-verso de la carte d'identité.